

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : +251-11-5 517700 Fax : +251-11-5 517844
SC7758

CONSEIL EXECUTIF
Vingt et unième session ordinaire
9 – 16 juillet 2012
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/739(XXI)
Original: Français

RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL
SUR LES CANDIDATURES

RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL SUR LES CANDIDATURES

I. INTRODUCTION

1. Le Comité Ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système International s'est réuni en sa vingt et unième session ordinaire le 12 juillet 2012, à Addis Abeba, Ethiopie sous la présidence de S.E. M Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie de la République Démocratique du Congo (RDC).

2. Le Président a rappelé au Comité le respect des dispositions du règlement intérieur ainsi que la méthode de travail pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la session. Ensuite, le représentant du Département des affaires politiques a présenté au Comité un rapport sur la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.692 (XX), ainsi que les nouvelles candidatures africaines au sein du système international sur lesquelles le Comité ministériel devait, après examen, faire des recommandations appropriées à la 21^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif.

II. PARTICIPATION

3. Les Etats membres suivants: Angola, Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, République Démocratique du Congo, Egypte, Gambie, Malawi, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Tanzanie, Tchad, Tunisie et Ouganda.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour suivant a été adopté par le Comité :

- (i) Mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.692 (XX) ;
- (ii) Examen des candidatures africaines aux postes dans le système international ;
- (iii) Questions diverses

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION DU CONSEIL EXECUTIF EX.CL/Dec.692 (XX)

5. Le Comité a pris note de l'état de mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.692 (XX) sur les candidatures africaines endossées lors de la session qui s'est tenue en janvier 2012 à Addis abéba (Ethiopie).

V. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. Le Comité a approuvé les candidatures suivantes :

- i. La candidature de la République du Tchad au poste de membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période

2014-2015 au cours des élections qui auront lieu à New York, Etats Unis d'Amérique en octobre 2013 ;

- ii. La candidature du Dr. Kanayo Felix Nwanze, du Nigeria au poste de Président du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) lors des élections à Rome, Italie en septembre 2013 ;
- iii. La candidature de S.E. Nii Allotey Odunton, du Ghana pour sa réélection au poste de Secrétaire Général à l'Autorité Internationale des Fonds Marins, lors des élections qui auront lieu au cours de la 18^{ème} session de l'Autorité, prévue à Kingston, Jamaïque, du 16 au 27 Juillet 2012 ;
- iv. La candidature de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour sa réélection au Conseil de l'Exploitation Postale (CEP) de l'Union Postale Universelle (UPU), durant les élections qui auront lieu au cours du 27^{ème} Congrès de l'UPU, du 24 septembre au 15 octobre 2012 à Doha, Qatar ;
- v. Les candidatures de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de l'Ethiopie, de Sierra Léone et du soudan pour leur élection comme membre du Conseil des Droits de l'Homme, sur la base de l'exposé de la Mission de l'Union africaine a New York, faisant état du consensus qui a prévalu au sein du Groupe africain à New York sur cette question ;
- vi. La candidature du Dr Olumuyiwa Bernard Aliu, du Nigeria pour son élection au poste du Président du Conseil exécutif de l'Organisation internationale de l'aviation civile (ICAO), au cours des élections qui auront lieu en 2013 ;
- vii. La candidature de Madame Suzanne Aho, du Togo pour son élection comme membre du Conseil des Droits de l'Enfant des Nations Unies, lors des élections qui auront lieu en décembre 2012 à New York ;
- viii. La candidature du Capitaine Awich Pollar, de l'Ouganda pour sa réélection au Conseil des Droits de l'Enfant des Nations Unies, lors des élections qui auront lieu en décembre 2012 à New York ;
- ix. La candidature de la République d'Afrique du Sud pour son élection comme membre au Conseil Economique et Social pour la période 2013-2015, au cours de la 67^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, en 2012. Par ailleurs, après avoir suivi l'exposé de la Mission de l'Union africaine a New York, faisant état du consensus qui a prévalu au sein du Groupe africain à New York autour des candidatures du Bénin, de l'île Maurice, de l'Afrique du sud, du soudan et de la Tunisie, la Comité a aussi endossé les candidatures de tous ces pays pour leur élection comme membre du Conseil Economique et social ;

- x. La candidature de M. Tawana Josief Motumisi, d'Afrique du Sud pour son élection comme membre au Comité de Contribution pour la période 2013-2015, au cours de la 67^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations à New York ;
- xi. La candidature de la République de Maurice pour son élection comme membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, pour la période 2013-2017 ;
- xii. La candidature de M. Bouzid Lazhari, d'Algérie pour sa réélection au sein du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, lors des élections qui auront lieu en septembre 2012, à New York ;
- xiii. La candidature de l'Ambassadeur Ahmed Amin Fathallah, d'Egypte pour sa réélection comme membre du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, au cours des élections qui auront lieu en septembre 2012 à New York ;

7. La candidature de l'Erythrée comme représentant de l'Afrique de l'Est pour son élection comme membre du Comité consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires durant les élections qui auront lieu au cours de la 66^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies en Novembre 2012 à New York, en substitution à la candidature du Kenya à travers la personne de Monsieur George Orina suivant le consensus émergeant de la région Est de l'Afrique. Le Comité ayant relevé qu'il n'est pas compétent pour examiner les candidatures à des postes au sein des instances africaines, n'a pas examiné :

- i. La candidature de Monsieur Wilfrid A. Serge Martin, du Bénin pour son élection au poste de Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) lors des élections qui ont lieu en juillet 2012 à Addis Abéba, Ethiopie ;
- ii. La candidature de M. Kolawole Raheem Aduloju, du Nigeria pour élection au poste de Secrétaire Général Adjoint de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) durant les élections qui auront lieu du 4-13 juillet à Addis Abeba, Ethiopie.

8. En ce qui concerne les postes au Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires (CCQAB), outre la candidature de l'Afrique de l'Est qui a recueilli un consensus de ladite région, la représentation de l'Afrique de l'ouest au sein dudit comité est sujette à controverse. Le Conseil Exécutif avait endossé la candidature du Bénin lors de la session de janvier 2012 (EX.CL/Dec.692 (XX)). Mais le Sénégal soutien que, quoiqu'ayant été soumise dans le délai requis, sa candidature n'avait pas été soumise à l'examen du Comité ministériel lors de ladite session, et que, partant du principe que les candidatures doivent être soumises lors de la session du Comité Exécutif précédant l'élection au poste sollicité, il est droit de soumettre sa candidature à

cet effet. Estimant qu'il n'a pas compétence pour réformer une décision du Conseil Exécutif, le Comité a décidé de déferer cette question au Conseil Exécutif pour décision. Pour rappel, il s'agit de :

- i. La candidature de Monsieur Joseph V. Acakpo-Satchivi du Bénin, qui a été endossé lors de la précédente session du conseil, pour son élection comme membre du Comité consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires durant les élections qui auront lieu au cours de la 67^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies en Novembre 2012 à New York ;
- ii. La candidature de Monsieur Babou Sene du Sénégal pour son élection comme membre du Comité consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires des Nations Unies durant les élections qui auront lieu au cours de la 67^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies en Novembre 2012 à New York.

9. Concernant la candidature de la République du Cameroun pour l'élection au poste de Président de la 69^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2014, le Comité a noté que cette candidature a été soumise dans les délais à l'examen du Comité ministériel en sa session de juillet 2012. Cependant, et afin de garantir l'équité et l'accessibilité des tous les Etats qui le désirent à ce poste, le Comité a proposé que l'examen de ce poste se fasse lors de la prochaine session qui précède l'élection audit poste.

10. Le Comité a décidé de renvoyer l'examen de la candidature de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour son élection comme membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies aux prochaines sessions lorsqu'il viendra le tour de l'Afrique du Nord ;

11. Le Comité a décidé d'endosser les candidatures uniques arrivées hors délai, dans le souci de garantir la représentativité de l'Afrique aux postes ci-après :

- i. La candidature du Dr Lassina Zerbo du Burkina Faso pour son élection au poste de Secrétaire Exécutif de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) lors des élections qui auront lieu durant la 39^{ème} session de la Commission préparatoire de l'Organisation prévue du 22 au 24 octobre 2012 à Vienne en Autriche ;
- ii. La candidature de M. Alan Kyerematen John Kwadwo, du Ghana, pour son élection au poste de Directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce au courant de l'élection qui aura lieu cette année ;
- iii. La candidature de la Namibie pour abriter le Secrétariat du Fond Vert pour le changement climatique.

12. Le Comité a constaté que les élections aux postes ci-après ont déjà eu lieu et qu'il n'y a pas lieu d'examiner :

- i. La candidature de Ms Violet Awori, du Kenya pour sa réélection comme membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), au cours des élections qui ont eu lieu à Genève, en juin 2012 ;
- ii. La candidature du Dr Mabruka Sheriff Jabril Ali Maidani, de la Libye comme Expert du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui ont eu lieu à New York le 26 juin 2012 ;
- iii. La candidature de Madame Fatou Kiné Camara, du Sénégal pour élection comme membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui ont eu lieu à New York le 26 juin 2012 ;
- iv. La candidature de Madame Theodora Oby Nwankwo, du Nigeria pour élection comme membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui ont eu lieu à New York le 26 juin 2012 ;
- v. La candidature de Mme Virginie Shéryl Nicole N'Dessabeka, du Congo pour élection comme membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui ont eu lieu à New York le 26 juin 2012 ;
- vi. La candidature de M. Kalngui Emmanuel, du Cameroun pour sa réélection comme membre à la Commission des Limites du Plateau Continental de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer lors des élections qui ont eu lieu au cours de la 22^{ème} Session de l'Assemblée des Etats Parties, du 04 au 11 juin 2012 à New York ;
- vii. La candidature de M. Isaac Owusu Oduro, du Ghana pour sa réélection comme membre à la Commission des Limites du Plateau Continental de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer lors des élections qui ont eu lieu au cours de la 22^{ème} Session de l'Assemblée des Etats Parties, du 04 au 11 juin 2012 à New York.

VI. QUESTIONS DIVERSES

13. Le Comité a recommandé une révision urgente du règlement intérieur du Comité ministériel sur les candidatures afin de prendre en compte les multiples lacunes relevées lors de l'examen des candidatures. A cet effet, tous les Etats membres sont invités à communiquer à la Commission leurs propositions d'amendements, au moins deux (2) mois avant le prochain sommet.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2012

Report of the ministerial committee on candidatu

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4243>

Downloaded from African Union Common Repository